

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 04 MAI 2009**

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 04 mai 2009, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Marcel Meyssonier, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Stéphane Charrat, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Bruno Christophe et Jean-Michel Jamon.

Etaient absents : Jean-Paul Brustel et Hervé Trescartes, qui avaient donné respectivement pouvoir à Roland Puech et Pascal Garnier ; Eric Jacob, excusé.

Secrétaire de séance : Michèle Valentin a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions.

• **Adoption du procès verbal de la précédente réunion :**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Délibérations :

• **PLU : Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) :**

M. le Maire rappelle au conseil que la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols actuellement en cours conduit à l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme. Depuis la réforme de 2002 (loi SRU), le PLU comprend un PADD, document politique exprimant le projet de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans ; ce PADD fixe des orientations générales avec lesquelles le zonage et le règlement devront être en cohérence ; de même, toute évolution ultérieure du PLU sera conditionnée par le respect de l'économie générale du PADD. Il est prévu que ce document doit faire l'objet d'un débat en conseil municipal, objet du présent point de l'ordre du jour.

M. le Maire présente les objectifs généraux du PADD préparé par le groupe de travail, qui intègrent la problématique locale : maintien et accueil de populations nouvelles, développement économique, gestion des déplacements, insertion de nouvelles zones d'urbanisation dans le site et respect des milieux agricoles et naturels.

Où l'exposé de M. le Maire, le débat sur le PADD s'ouvre au sein du conseil : une question porte sur la manière dont seront associés les acteurs économiques à l'élaboration du PLU ; M. le Maire répond que les chambres consulaires ont été invitées à participer à l'élaboration du projet PLU ; d'autre part, les industriels et entrepreneurs seront invités à une réunion animée par la Chambre de commerce avant l'ouverture de l'enquête publique pour recueillir leurs observations et desiderata. Des questions sont ensuite posées sur la préservation des particularités architecturales (notamment les décors peints) et certaines exigences d'ordre patrimonial qui peuvent rendre plus onéreuse la rénovation de certains bâtiments, notamment en ce qui concerne les réfections de façades. M. le Maire précise que des aides peuvent être accordées aux propriétaires sous certaines conditions, mais que ce n'est plus le cas actuellement sur le territoire de la commune et de la communauté de communes.

M. le Maire clôt le débat après s'être assuré que toutes les questions et remarques aient été traitées.

• **Maison de santé pluridisciplinaire : demande de subvention au FIQCS pour étude dossier technique et financement :**

M. le Maire rappelle au conseil que la municipalité s'est engagée depuis avril 2008, dans une réflexion devant conduire à la mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire à Allègre. Cette opération a été bien accueillie par les professionnels de santé qui ont, d'ores et déjà, élaboré et validé un projet de soins.

A présent, il convient d'engager la phase immobilière et financière : estimation du montant de la dépense, recherche de financements, montage financier, répartition des charges entre les différents partenaires (collectivités et professionnels) de manière à prendre une décision définitive fin 2009-début 2010.

La commune d'Allègre qui est maître d'ouvrage du projet, doit prendre l'attache de bureaux d'études spécialisés car la constitution des dossiers exige, d'une part, des informations assez précises et une expérience du fonctionnement de ce type de structure et, d'autre part, une estimation du coût de construction d'un tel établissement.

Pour financer une étude de faisabilité, la commune peut solliciter une subvention du FIQCS (Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins). Cette étude préalable constituera une solide base de travail qui permettra ultérieurement de solliciter les autres organismes financeurs (Europe, Etat, Région, Communauté de communes, ...).

M. le Maire ajoute que la maison de santé pourrait être implantée place du Monument à l'emplacement des anciens courts de tennis et du square du Monument aux Morts.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de demander au FIQCS la subvention la plus élevée possible pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Allègre.

• **Lotissement Les Doniches : engagement à intégrer la voirie et les réseaux après achèvement :**

Après que Roland Puech ait quitté la salle, M. le Maire expose au conseil que les promoteurs du nouveau lotissement « Les Doniches » assureront la charge de la viabilisation des lots et qu'à l'issue des travaux, conformément à la pratique habituelle en la matière, la commune sera appelée à classer cette voirie et les réseaux privés (eau, assainissement et éclairage public) dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de procéder ainsi, sous réserve de la réalisation des travaux dans les normes.

• **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Après que Roland Puech ait quitté la salle et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption sur les parcelles cadastrées B-1207, 1208, 1209, 1211 et 1212 sises Les Doniches.

• **Maison des chasseurs : demande de subvention :**

Roland Puech fait part au conseil de la possibilité d'obtenir une subvention pour la construction de la maison des chasseurs par le canal de la réserve parlementaire de M. le Sénateur Jean Boyer.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de solliciter une aide financière la plus large possible au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de la maison des chasseurs.

• **Location des communaux de Besses, à Sauzet :**

Compte-tenu des conditions fixées par les habitants consultés par la municipalité (montant du loyer fixé à 150 €/an, travaux de remise en état conséquents et de la durée du bail limitée à 2 ans), le demandeur a décidé de ne pas donner suite à sa demande.

• **Acquisition d'un photocopieur et décision modificative n°1 :**

M. le Maire explique au conseil qu'il y a lieu de remplacer le photocopieur de l'AGUMAA. Cette acquisition s'élève à 1 300€ HT, soit 1 554.80€ TTC. Pour payer ce matériel, M. le Maire propose de réduire la subvention annuelle attribuée à l'AGUMAA du montant du prix HT du photocopieur.

Pour cela, il y a lieu de prévoir une décision modificative au BP 2009 :

Désignation	Dépenses
FONCTIONNEMENT	
D 65738 : subvention versée à l'AGUMAA	- 1 300 €
D 023 : virement à la section d'investissement	+ 1 300 €

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 2183 : matériel de bureau et informatique	1 300€	
R 021 : virement de la section de fonctionnement		1 300€
TOTAL	1 300€	1 300€

Désignation	Dépenses
INVESTISSEMENT	
D 2183 : matériel de bureau et informatique	+300 €
D 2188 : autres	-300 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'acquérir un photocopieur auprès des établissements Fraisse Bureautique du Puy-en-Velay pour 1 300€ HT et de valider la décision modificative ci-dessus présentée.

• **Ecole : « un fruit pour la récré » :**

Cette question est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

• **Terrain de camping : travaux de mise aux normes électriques à effectuer avant l'ouverture :**

Bruno Christophe expose au conseil que l'ouverture du camping est menacée en raison des dégâts conséquents causés par la rigueur de l'hiver ; de nombreuses branches ont cassé sous le poids de la neige, fragilisant le réseau

électrique et le rendant dangereux pour les personnes. L'ancienneté des locaux et des installations, ainsi que des actes de vandalisme répétés, aggravent la situation.

Pour cette année, Bruno Christophe propose de réaliser des travaux de mise en conformité électrique *a minima* pour permettre l'ouverture à la date habituelle du 15 juin. Le Syndicat d'Electrification rurale a chiffré le coût de l'opération à 26 856.06€ HT, la part de la commune s'élevant à 50 % des travaux HT (13 428.03€), plus l'avance de TVA (5 263.79€) pendant 2 ans. Par ailleurs, il y a lieu de prévoir l'alimentation en eau des bornes du camping, l'entreprise EGEV a chiffré le coût de ces travaux à 1 350.58€ HT, soit 1 615.29€ TTC. Une « journée travaux » organisée par les élus est prévue pour rafraîchir le bloc sanitaire et le bureau d'accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de confier les travaux de mise aux normes électriques du camping au SDCCEG et les travaux d'alimentation en eau à l'entreprise EGEV.

Pour promouvoir le terrain de camping et tenter de le rendre plus attractif, sera organisée une réunion de la commission avec des représentants de la Fédération française de Camping et Caravanning et des habitants de la commune connaissant bien ce type d'activité (Ch. Marrel et R. Rouvier).

• **Développement du numérique dans les écoles :**

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission des affaires scolaires, fait part au conseil de la note de l'Inspection d'académie portant sur « l'école numérique rurale ». Afin de renforcer l'attractivité des communes rurales et de lutter contre la fracture sociale, le Gouvernement a mis en place un plan de développement du numérique dans les écoles. Il s'agit d'équiper l'école Laïque Jean Macé d'un tableau blanc interactif, de 8 ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur. Le coût total de cet équipement représente la somme de 11 250€ HT. L'Éducation nationale finançant 80% de l'opération, il resterait donc 2 250€ HT à la charge de la commune.

Dans un premier temps et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, Gilbert Meyssonier ne prenant pas part au vote, de répondre à l'appel de candidature départemental.

2. Questions des conseillers et du public :

• **Eau potable :** une ou deux personnes du public signalent une forte odeur de javel dans l'eau dans certaines habitations. Il est répondu qu'il sera procédé à un contrôle du fonctionnement du chloromètre de Fonteline.

3. Informations de la municipalité :

• **Rapport sur la collecte, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères :** Roland Puech, vice-président de la commission Eau assainissement, chauffage urbain, présente, en application de l'article L2224-5 du CGCT, le rapport 2008 sur la collecte, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères établi par le SICTOM, EPCI auquel la commune a délégué cette compétence. Le SICTOM intervient sur 41 communes et possède 5 déchetteries, dont celle d'Allègre. Les ordures ménagères sont actuellement transportées jusqu'au quai de transfert de Craponne, puis évacuées dans le département de l'Allier pour y être incinérées. Le syndicat est actuellement à la recherche d'une solution dans le département afin de réduire les déplacements et les coûts. Le tri sélectif permet d'enregistrer une baisse significative du tonnage des ordures ménagères. La redevance doit augmenter de 8% en 2009.

• **Service public d'assainissement non collectif:** Les usagers ont reçu un courrier personnalisé et détaillé du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay leur précisant les points defectueux de leur installation et leur apportant des préconisations de mise aux normes. M. le Maire tient à rassurer les personnes qui possèdent un assainissement de type individuel non-conforme car l'exigence de mise en conformité des installations s'exercera prioritairement sur les assainissements neufs et les assainissements inexistants, ainsi qu'à l'occasion des ventes.

• **Tirage au sort des jurés d'assises :**

Après tirage au sort, les personnes désignées sont :

- FOUILLIT, née JOUBERT, Vitaline Sidonie, Fonteline ;
- ROCHER René, 11 rue du Bac ;
- GARNIER Pascal, 16 rue Porte de Ravel.

• **Opération village propre :** Un groupe de travail constitué de Michèle Valentin, Gilbert Meyssonier et Patricia Payet est créé pour organiser une journée propreté dans le courant du mois de juin.

• **Permanences de la Mission locale :** Une permanence de la Mission locale a lieu tous les derniers lundis du mois en mairie pour les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation personnalisée.

- **Tourisme** : Gilbert Duflos, vice-président de la commission tourisme, propose, pour répondre aux préconisations de la MDDT (Mission départementale de Développement touristique) de faire un recensement des ressources touristiques de la commune et des environs afin de les proposer pour la mise au point de produits touristiques.
- **Contrat d'avenir** : depuis le 4 mai 2009, M. William Verjus travaille pour les services techniques communaux dans le cadre d'un contrat d'avenir. Il effectue 26 heures hebdomadaires réparties de la façon suivantes : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h00 et mercredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les conseillers lui souhaitent une bonne adaptation.

Séance levée à 23h15.